



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 30/2016

Vevey, le 21 novembre 2016

Vevey obtient pour la deuxième fois le label Or des Cités de l'énergie

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le label « Cité de l'énergie » est une distinction accordée aux collectivités publiques qui s'engagent dans une politique active en faveur du climat et de l'environnement. Son obtention fait suite à un audit très poussé des objectifs énergétiques et des actions entreprises. Cette analyse permet de déterminer un nombre de mesures potentiellement réalisables par la commune en fonction de ses particularités. Pour être labellisée, la collectivité doit avoir réalisé et programmé au moins 50% de ces actions.

La Ville de Vevey a reçu le label des Cités de l'énergie pour la première fois en l'an 2000 à l'occasion du lancement officiel du programme national SuisseEnergie. Ce label est attribué pour une durée déterminée et doit faire l'objet de réaudits pour être conservé. Ces évaluations ont permis de renouveler le label en 2003, 2008 et 2012.

Label Or des Cités de l'énergie

Le label Or (European Energy Award Gold®) est la plus haute récompense attribuée à une Cité de l'énergie. Pour l'obtenir, il faut avoir mis en œuvre au moins 75% des actions potentiellement réalisables par la commune.

Cette distinction a été obtenue par la Ville de Vevey pour la première fois en 2012 avec 76% des actions réalisées. Comme le label est valable pour une durée limitée, il est nécessaire de réaliser un audit tous les 4 ans pour le conserver.

Cette analyse a été réalisée dans le courant de cette année. Le catalogue qui a servi de base est plus exigeant que celui de 2012 et malgré cela, la Ville de Vevey a encore progressé pour atteindre le 80.2% du potentiel.

Ces excellents résultats ont permis à la Ville de Vevey d'obtenir pour la quatrième fois le renouvellement du label Cité de l'énergie et de se voir remettre pour la deuxième fois le label Or. Sur les 406 Cités de l'énergie que compte la Suisse, 40 ont obtenus cette distinction, dont 15 en Suisse Romande.

Parmi les mesures qui ont contribué à cet excellent résultat, nous pouvons mentionner, en particulier, la réalisation d'un chauffage à distance à bois à Gilamont, avec un réseau de conduites qui vient alimenter notre centrale à distance à mazout du collège Bleu, au centre-ville.

Cela permettra à 15 bâtiments communaux et 3 privés d'être alimentés par une énergie renouvelable. A terme, cela permettra de diminuer les émissions de CO₂ de 2'750 tonnes, ce qui représente 5% des émissions du territoire communal. La proportion d'énergie renouvelable dans les bâtiments communaux passera de 4% à 40%.

Le rapport d'audit a également relevé la qualité de la programmation de la politique énergétique (PDCEn), de la planification de la mobilité, en lien direct avec l'urbanisme, via le PMU (plan de mobilité et d'urbanisme intégré).

Les prochains efforts doivent se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et sur l'optimisation de l'éclairage public qui présente encore de fortes consommations par kilomètre.

Remise du label Or à Vevey

Le label Or a été remis à une délégation de la Ville de Vevey lors de la réunion des Cités européennes de l'énergie, qui s'est tenue le 17 octobre 2016 à Lucerne.

Conformément à la tradition, le label sera également remis aux autorités veveysannes par M. René Longet, Ambassadeur des Cités de l'énergie, à l'occasion de la cérémonie de la pose de la première pierre de la centrale de chauffage à distance à bois, qui aura lieu le 9 décembre 2016, au stand de Gilamont.

Cette cérémonie verra la présence de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'état et Cheffe du département du territoire et de l'environnement, de M. Pascal Barras, directeur du Groupe E Celsius, maître d'œuvre du chauffage à distance, ainsi que de nombreuses personnalités régionales.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 21 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire 

 Elina Leimgruber Grégoire Halter

Liens

PDCEn : <http://www.vevey.ch/N6870/plan-directeur-communal-des-energies.html>

PMU : <http://www.vevey.ch/N9308/plan-de-mobilite-et-d-urbanisme-integre-pmu.html>.